



Rapport d'activités 2023

MEDIMMIGRANT

Asbl subsidiée par le Commission communautaire commune



avec le soutien de





Rue Gaucheret 164, 1030 Bruxelles

Tel: 02/274.14.33 or [0800/14.960](tel:080014960)

Permanences téléphoniques : lundi, jeudi et vendredi de 10h à 13h, mardi de 14h à 18h

info@medimmigrant.be - www.medimmigrant.be

BE79 0012 3896 4933 (Fortis)

BE18 5230 4839 2365 (Triodos)

En 2023, Medimmigrant a été confronté à plusieurs défis dont certains nous occupent encore à l'heure actuelle. Il y a eu des propositions et projets politiques plutôt positifs, et d'autres beaucoup moins enthousiasmants. Nous avons toujours tenté d'y apporter des actions et réponses réfléchies.

Alors que nous revenons sur le passé avec ce rapport d'activités, nous devons également regarder vers le présent et l'avenir, et continuer à réfléchir à la manière dont notre organisation peut s'adapter aux besoins, en évolution permanente, de notre public cible.

Le début du conflit entre l'Israël et la Palestine en octobre 2023 a suscité l'inquiétude tant du gouvernement que de la population civile. Bien qu'il y ait eu des possibilités limitées d'apporter une aide directe à la population de Gaza, ce conflit a néanmoins engendré un sentiment de malaise et d'incertitude chez les jeunes Palestiniens en Belgique concernant leurs familles et amis restés là-bas. Chez Medimmigrant, nous sommes vigilants et prêts à répondre aux questions de bien-être et d'accès aux soins de ce groupe vulnérable avec notre expertise et notre expérience, que ce soit pour ceux déjà en Belgique ou ceux susceptibles de demander une protection internationale à l'avenir.

Un autre groupe vulnérable nécessitant notre attention est celui des sans-abri à Bruxelles, dont le nombre dépasse maintenant les 7000. Pour répondre à leurs besoins, la Commission communautaire commune a commencé à élaborer un Plan Social Santé intégré par le biais des premiers Centres Social et de Santé intégrés, dont le centre Goujonissimo à Anderlecht. Medimmigrant a été invité à contribuer en venant sur place expliquer les différentes possibilités d'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire. Nous partageons avec eux l'accent mis sur une approche inclusive et garantissant l'accès aux soins de santé pour tous ceux dans le besoin, quel que soit leur origine ou leur situation...

Nous avons également travaillé avec d'autres organisations et responsables politiques pour garantir une approche cohérente des questions de bien-être et de santé à Bruxelles, ce qui restera également une priorité en 2024.

En 2022, nous avons connu un transfert de notre subvention de la Commission communautaire flamande à la Commission communautaire commune (COCOM). Nous sommes très reconnaissants envers la COCOM de nous permettre de poursuivre notre mission, bien sûr en collaboration avec nos autres bailleurs de fonds tels que Safe Brussels et l'ASBL Lokumo, qui ont exprimé leur appréciation en 2023 par le biais d'un don. Nos remerciements particuliers vont également à Veerle, Stéphanie et Katrijn qui ont réalisé avec beaucoup d'enthousiasme tout le travail présenté dans ce rapport d'activités.

Alors que nous regardons aujourd'hui vers les tâches des mois à venir, nous souhaitons partager un message d'espoir. Malgré les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, nous continuons à croire aux valeurs fondamentales de Medimmigrant : le droit à une existence et à un traitement digne pour tous ceux qui ont besoin de notre aide.

Louis Ferrant, Président.

AVANT-PROPOS	3
1. MEDIMMIGRANT	7
Missions et valeurs	7
Vision	8
Charte	9
2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT	11
Thématique 1 - Accès aux soins de santé	11
Thématique 2 - Venir, séjourner et repartir avec un problème médical.....	12
Thématique 3 - Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables.....	13
3. TRAVAIL STRUCTUREL.....	14
Formations et Exposés	14
Contacts structurels.....	15
Travail politique	16
Groupes de travail / concertations	17
Communication – instruments de travail	18
4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT	21
Nombre de demandes.....	21
Moyen de contact.....	21
Qui sont les demandeurs ?	22
5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?.....	23
Type de demandes.....	23
Nombre de personnes concernées et lieu de séjour	26
Pays d'origine	27
Âge et sexe	29
Statut de séjour	29
Thématique médicale	29
Intervention du fonds médical	30
6. L'ASBL MEDIMMIGRANT.....	32
Soutien financier	32
Membres du personnel et du conseil d'administration	32

1. MEDIMMIGRANT

Medimmigrant informe et conseille les personnes en situation de séjour temporaire, ainsi que ceux qui interviennent en leur faveur, sur des questions liées à la santé. Elle leur propose également de la médiation et, au besoin, les réoriente. Elle s'adresse aux habitants et organisations établies dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le présent rapport d'activités expose les motivations de Medimmigrant et la manière dont elle a rempli sa mission en 2023.

MISSIONS ET VALEURS

La mission et les valeurs de Medimmigrant ont été déterminées lors de sa création.

Medimmigrant s'adresse aux personnes en situation de séjour précaire qui habitent la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels implantés dans la RBC.

L'asbl veut informer ces personnes des sujets qui touchent à la thématique médicale et les soutenir dans leurs tentatives d'obtenir une réponse à leurs questions. ([Information et médiation](#))

L'organisation lutte pour ancrer le droit aux soins de santé dans la législation et pour le mettre concrètement en œuvre dans les institutions, structures et services sociaux... ([accès aux soins de santé inscrit dans la législation](#))

Medimmigrant demande l'implémentation de droits sociaux fondamentaux (et plus particulièrement l'accès au logement, à l'accueil et à certaines allocations) pour les personnes en situation de séjour illégal ou précaire qui sont, d'un point de vue médical, très vulnérables. ([Droits sociaux fondamentaux](#))

Medimmigrant défend pour terminer aussi une politique des étrangers, de l'immigration, de la santé et du bien-être, qui tient compte des besoins médicaux de ces personnes. ([Voix du public cible auprès des différents niveaux de pouvoir](#))

Medimmigrant s'appuie sur les principes suivants :

- le principe de solidarité : la solidarité entre les malades et les personnes bien portantes via notamment les mécanismes de la sécurité sociale ;
- le principe de non-discrimination : toute personne a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Dans le contexte belge, les droits sociaux fondamentaux sont proclamés à l'article 23 de la Constitution. Medimmigrant se concentre sur le respect et la mise en œuvre du « droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique » (article 23, point 2).

Au niveau international, Medimmigrant s'inspire, pour la mise en œuvre concrète du droit aux soins de santé, de la définition de l'Organisation mondiale de la santé (2002), à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Son action vise aussi à faire respecter les principes juridiques suivants, ancrés dans des conventions internationales et d'autres sources de droit :

- l'article 3 (inviolabilité de la personne) et article 25 (droit aux soins médicaux adéquats) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations unies, 10.12.1948) ;
- l'article 24 (droit aux services médicaux) de la Convention internationale des droits de l'enfant (Nations unies, 20.11.1989) ;
- l'article 12 (droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Nations unies, 19.12.1966).
- l'article 11 (droit à la santé) et l'article 13 (droit à l'assistance médicale) de la Charte sociale européenne (Conseil de l'Europe, 18.10.1961) ;
- l'article 1^{er} (droit à la protection de la dignité humaine), l'article 3 (droit à l'intégrité de la personne) et l'article 35 (droit à la protection de la santé) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE, 18.12.2000) ;
- l'article 19 (droits aux soins médicaux des personnes demandant la protection internationale) de la directive européenne 2013/33/UE relative à l'accueil ;
- l'article 14 (droit au traitement indispensable en cas de mesure de retour) et l'article 16 (droit au traitement indispensable pour les personnes retenues dans l'attente d'une mesure de retour) de la directive 2008/115/CE relative au retour ;
- l'article 30 de la directive 2011/95/UE relative à la qualification (droit des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire d'accéder aux soins dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux).

VISION

La vision de Medimmigrant a été rédigée en 2010 et légèrement adaptée en 2015.

Nous voulons accomplir la mission de Medimmigrant en offrant des services professionnels à notre public. Nous nous efforçons de résoudre les problèmes individuels au niveau structurel afin d'inciter de cette manière les autorités publiques à adopter une politique des étrangers, des migrations et de l'aide sociale qui soit humaine et réaliste et qui accorde une place centrale aux besoins sanitaires des personnes en situation de séjour précaire.

Nous voulons transmettre des informations aux personnes en situation de séjour précaire et les accompagner tout en faisant preuve de respect pour leur autonomie et leur débrouillardise. Nous agissons sans discrimination et en nous basant sur la justice sociale et la dignité humaine.

Nous recherchons le travail en réseau et la transparence dans notre action et nos méthodes de travail, tout en respectant la législation. Nous soumettons l'organisation à un exercice d'autocritique au moment opportun et sommes tenus par le secret professionnel.

À partir du contexte médical, Medimmigrant tient compte des perspectives d'avenir rationnelles et réalistes de la personne accompagnée, que ce soit en Belgique, dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Dans toutes nos actions, nous nous efforçons de donner une image correcte de la situation et d'accroître l'acceptation, par la société, des personnes en situation précaire ayant des problèmes médicaux.

CHARTRE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2014 AVAIT DEMANDE A L'EQUIPE DE PREPARER UN TEXTE EXPOSANT EN QUELQUES PARAGRAPHES LES RAISONS POUR LESQUELLES LES COLLABORATEURS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLEE GENERALE SOUTIENNENT LA MISSION DE L'ORGANISATION. LE TEXTE A ETE DEBATTU ET APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2015.

Le droit aux soins de santé est un droit social, consacré par la Constitution belge, mais aussi par plusieurs traités internationaux. Partout dans le monde, on s'accorde à considérer que ce droit doit être octroyé à tous.

Pour Medimmigrant, l'égalité et la dignité sont d'autres valeurs de base, proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et reconnues comme les fondements de la liberté, de la justice et de la paix.

S'appuyant sur ce droit et ces valeurs, Medimmigrant veut prendre la défense d'un des groupes les plus vulnérables de notre société : les personnes qui ont des problèmes médicaux et dont le statut de séjour est incertain. Quelle que soit leur situation, elles font partie de la société dans laquelle nous vivons.

La vulnérabilité de ces personnes est indéniable. En premier lieu, leur état de santé est préoccupant. Ensuite, comme elles sont d'origine étrangère, les autorités et la société ont souvent une attitude fermée à leur égard. Enfin, nous constatons que la plupart d'entre elles sont, d'une manière ou d'une autre, nécessiteuses.

Cette vulnérabilité multiple marginalise facilement ces personnes. Pour assurer le succès de leur processus de guérison, un soutien, des informations et des encouragements supplémentaires sont souvent nécessaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur des bases légales et sur une attitude empreinte d'humanisme. « *La guérison est une question de temps, mais aussi de chances* », disait Hippocrate dans « Du régime ». Medimmigrant veut accroître ces chances en informant ces personnes et en leur donnant la confiance nécessaire pour qu'elles osent demander leur dû.

Mais seuls, nous sommes impuissants. Medimmigrant milite donc aussi pour une meilleure acceptation sociale de ce public cible afin d'améliorer sa condition. Ce qui nous motive, ce ne sont pas seulement des considérations humanitaires, mais aussi l'importance de la cohésion sociale et le souci du vivre-ensemble.

Notre raison d'être et notre engagement reposent par conséquent sur le constat que ces besoins sont présents de manière criante dans notre société, d'une part, et sur la perspective des valeurs et des droits que nous souhaitons défendre, d'autre part.

2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT

Les actions de Medimmigrant se développent autour de trois thématiques :

1. Accès aux soins de santé
2. Venir, séjourner et repartir avec un problème médical
3. Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables

Notre méthode de travail est la même pour chacune des trois thématiques. Nous répondons aux questions qui nous sont posées lors de nos permanences téléphoniques ou par e-mail (> Les données sur le nombre et le contenu de ces questions se trouvent au chapitre 4). Par ailleurs, nous voulons « traduire » par le biais de notre travail structurel les informations que nous fournissons, les points problématiques et les bonnes pratiques dont nous prenons connaissance (> On trouvera un aperçu de ces activités au chapitre 3 sur le travail structurel).

Les informations qui suivent donnent une image globale de l'action menée par Medimmigrant en 2023 sur ces trois thématiques. Nous avons épinglé quelques points en guise d'illustration. De plus amples informations sur le travail structurel et les services individuels seront fournies dans les chapitres suivants.

THEMATIQUE 1 - ACCES AUX SOINS DE SANTE

Il va de soi que par rapport à 2022, nous avons reçu en 2023 moins de demandes de la part ou pour le compte de personnes originaires d'Ukraine concernant l'accès aux soins de santé. Nous avons par contre reçu quelques demandes de chercheurs qui ont sollicité notre contribution pour leurs analyses, par exemple au nom de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En 2023, nous avons consacré un important travail politique à la thématique de l'accès aux soins médicaux des demandeurs de protection internationale. Medimmigrant a analysé le vademecum mis à jour de Fedasil sur les frais médicaux (150 pages) et, ayant de sérieuses réserves quant à certaines interprétations juridiques de ce texte, nous en avons discuté avec un avocat spécialisé. Nous nous sommes également concertés à plusieurs reprises avec Médecins du Monde et le Réseau Hépatite C concernant un paragraphe spécifique de ce vademecum portant sur l'inaccessibilité du traitement de l'hépatite C au stade F1 et F2 de la maladie. Dès lors que, manifestement, Fedasil campait sur ses positions malgré une concertation à ce sujet déjà en 2022, les trois organisations ont décidé de déposer conjointement un recours devant le Conseil d'État contre ce paragraphe. Et ce, avec succès car, après quelques mois, Fedasil a fait savoir qu'il procédait au retrait du paragraphe incriminé. Par la suite, fin 2023, nous avons eu, avec nos collègues de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas, Integratie en Inburgering Antwerpen, un entretien constructif avec Fedasil sur d'autres points du vademecum pour lesquels nous avons des remarques. Bien sûr, concernant les soins de santé des demandeurs de protection internationale qui ne séjournent pas en structure d'accueil, faute de places, nous avons répondu à diverses demandes et diffusé des informations sur notre site internet et via notre lettre

d'information. Nous avons également rédigé un article pour la revue de la LUSS (Fédération francophone indépendante des associations de patients) sur cette thématique.

En 2023, nous avons eu à nouveau des contacts réguliers avec des organismes assureurs sur des thématiques spécifiques, notamment avec Solidaris concernant l'assurance-maladie pour cause d'obligation alimentaire et avec la Mutualité chrétienne concernant l'inscription des demandeurs de protection internationale sur la base de la lettre de reconnaissance du statut de bénéficiaire de la protection subsidiaire ou de réfugié reconnu. L'INAMI nous a également adressé une question détaillée sur la manière dont, selon nous, les réfugiés reconnus et les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont informés de leur droit à l'assurance-maladie.

Nous avons évidemment aussi reçu des demandes d'étudiants sur différents thèmes de recherche, comme l'accessibilité des soins de santé pour les personnes en situation de séjour illégal dans les zones rurales de Flandre occidentale, l'accès à la vaccination pour les personnes en situation de séjour temporaire, l'accès aux soins dentaires, le paiement des factures médicales pour les personnes en situation de court séjour en Belgique...

Malgré le transfert du soutien financier de la Commission communautaire flamande (VGC) à la Commission communautaire commune fin 2022, Medimmigrant a décidé de maintenir son fonds financier d'aide médicale auquel la VGC allouait, ces dernières années, un montant spécifique. Medimmigrant peut donc toujours répondre aux besoins de santé des personnes en situation de séjour précaire lorsque les autres services n'ont pas (encore) donné leur accord. En 2023, nous sommes intervenus à 27 reprises pour payer des médicaments ou une consultation.

THEMATIQUE 2 - VENIR, SEJOURNER ET REPARTIR AVEC UN PROBLEME MEDICAL

En ce qui concerne la thématique du séjour, nous avons à nouveau reçu en 2023 beaucoup de demandes portant tant sur la possibilité de prolonger un séjour pour raisons médicales que sur la venue en Belgique pour cause de problème médical et la régularisation du séjour pour raisons médicales (> Les chiffres concrets sont présentés au chapitre 5). Nous avons conseillé des avocats, des organismes médicaux et des personnes concernées, de même que nous avons soutenu des plaintes auprès du Médiateur fédéral, par exemple concernant le délai de traitement de la demande de prolongation d'une carte A dans le cadre de l'article 9ter ou encore concernant le manque d'informations relatives à la possibilité de recours en cas de refus de prolongation d'un visa pour raisons médicales. Nous avons sollicité régulièrement des informations auprès de l'Office des Etrangers, telles que les chiffres relatifs au visa pour raisons médicales ou des renseignements spécifiques sur la procédure de régularisation pour raisons médicales.

En 2023, nous avons également donné des formations sur la procédure de régularisation pour raisons médicales, par exemple à l'occasion d'une journée de réflexion sur les personnes sans séjour légal de l'asbl Orbit, à des étudiants de la faculté de droit de l'UGent et lors d'une rencontre en ligne avec des collaborateurs de Fedasil.

Fin 2023, nous avons été alertés par la coalition MOVE (une collaboration entre Caritas International, le Ciré, Jesuit Refugee Service Belgium et Vluchtelingenwerk Vlaanderen) quant à un paragraphe du projet de loi « Politique de retour proactive » instaurant la possibilité légale de soumettre à un examen médical, sous la contrainte, les personnes placées en centre de détention administrative. Medimmigrant s'est concerté à ce sujet avec Médecins Sans Frontières et Médecins du Monde, et a demandé un avis à l'Ordre des médecins. Nous avons rédigé une note juridique argumentée expliquant notre désaccord avec ces mesures coercitives et l'avons transmise aux membres de la commission Migration à la Chambre. Ce sujet ne manquera pas d'être suivi de près par Medimmigrant en 2024.

En 2023, nous avons aussi été contactés pendant une certaine période par des personnes posant des questions générales sur les possibilités de séjour. Le nom de Medimmigrant a manifestement circulé dans une vidéo TikTok sur la régularisation du séjour. Nous avons pris le temps d'écouter ces personnes, qui avaient aussi parfois des questions médicales sous-jacentes, et les avons ensuite orientées pour leur demande de séjour vers une organisation plus spécialisée.

Enfin, nous avons également participé à la séance d'information sur le Code de la migration. Fin 2023, nous avons pris connaissance de la proposition du Code de la migration et nous continuerons en 2024 à examiner les aspects médicaux de ce dernier.

THEMATIQUE 3 - DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES PERSONNES MEDICALEMENT VULNERABLES

Comme l'année dernière, nous avons collaboré avec Myria, le centre fédéral Migration, à une collecte de données pour la création et l'utilisation du numéro BIS pour les personnes sans numéro de Registre national. Nous avons déjà consulté la Ligue des droits humains à ce sujet en 2023, ainsi qu'à propos de la loi instituant le comité de sécurité de l'information. Nous avons également apporté notre contribution au rapport du Réseau européen des migrations sur le secret professionnel et la protection des données des personnes en séjour illégal.

Nous avons apporté notre contribution au Centrum voor Sociale Studie van Migratie en Vluchtelingen de l'UGent dans le cadre de son rapport sur les droits des victimes et avons échangé avec un collaborateur de projet (Liège-Oxford) au sujet d'un projet de l'Union européenne qui entendait établir une cartographie (identification et diminution) des obstacles à l'accès aux services pour primo-arrivants en Belgique.

Nous avons publié le texte sur l'administration sur notre site internet. Ce texte fournit des explications sur les procédures à suivre lorsque des décisions médicales ou relevant du droit social ou du droit de séjour doivent être prises pour une personne en situation de séjour illégal ou précaire qui est incapable d'exprimer sa volonté.

3. TRAVAIL STRUCTUREL

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur notre travail structurel et les différentes actions que nous avons entreprises en 2023 pour atteindre les objectifs de l'asbl.

FORMATIONS ET EXPOSES

Vous trouverez ci-dessous une liste des formations et exposés donnés en 2023 à la demande d'une organisation.

- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à des collaborateurs de Kind en Gezin (section Bruxelles-Nord et Bruxelles Sud) et de l'asbl Aquarelle (+/- 20 participants) ;
- 'La procédure Aide Médicale Urgente et la procédure de demande de séjour pour raisons médicales' : Formation en ligne aux équipes médicales de centre d'accueil de Fedasil (+/- 20 participants) ;
- Présence en tant qu'expert à une journée de formation sur l'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire organisée par 'Droits Quotidiens'. Public = travailleurs sociaux de CPAS et du secteur hospitalier (+/- 20 participants) ;
- 'L'accès aux soins des personnes en situation de séjour précaire' : Intervention de 2h dans le cadre d'un cours en santé public donné à l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication (ISFSC) (+/- 40 étudiants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Demi-journée de formation donnée dans le cadre d'un parcours de formation (Intégration et Droits) organisé par l'ADDE à l'attention des travailleurs du secteur social (+/- 35 participants) ;
- Animation d'un workshop sur la procédure de séjour pour raisons médicales dans le cadre d'une journée de réflexion organisée par l'asbl Orbit sur les personnes sans séjour légal (2 workshops avec à chaque fois une dizaine de participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à l'attention de travailleurs et partenaires du nouveau centre de santé Goujonissimo à Anderlecht (+/- 15 participants) ;
- Intervention auprès d'étudiants de la section 'Vakgroep Sociaal Werk en Sociale Pedagogie' de l'UGent dans le cadre d'un séminaire de deux jours intitulé 'Toekomstgericht werken met mensen zonder wettig verblijf' (+/- 30 participants) ;
- Conférence aux étudiants de la faculté de Droit de l'UGent sur la régularisation et les procédures de régularisations pour raisons médicales (+/- 40 étudiants) ;
- Echange en ligne avec les élèves de l'Institut Sint-Angela instituut Tildonk.

Vu la forte demande de formations, Medimmigrant organise à nouveau des formations propres depuis 2021.

Le 7 décembre 2023, nous avons ainsi organisé une séance en français sur l'accès aux soins de santé, à laquelle ont participé une vingtaine de personnes. La formation traitait des différents acteurs

pouvant intervenir dans le paiement/remboursement des frais médicaux, tels que l'assurance-maladie du pays d'origine, l'assurance-maladie en Belgique, les assurances privées, Fedasil, le garant ou un débiteur d'aliments, et le CPAS. Nous avons approfondi la question de savoir pour qui interviennent ces acteurs et à quelles conditions. Cette formation était destinée aux personnes actives au sein d'organisations qui accompagnent les personnes en situation de séjour précaire.

Nous avons également organisé en 2023 un webinaire avec le responsable de la Cellule frais médicaux de Fedasil sur l'accès aux soins des demandeurs de protection internationale qui ne séjournent pas en structure d'accueil, auquel ont pris part 30 personnes en français et 24 en néerlandais. Le collaborateur de Fedasil a expliqué, à l'aide d'un PowerPoint, la situation de ces demandeurs de protection internationale « no show » et a brièvement passé en revue l'utilisation du formulaire de demande en ligne pour obtenir des réquisitoires médicaux.

CONTACTS STRUCTURELS

Ces « contacts structurels » avec d'autres personnes ou organisations consistent en une première rencontre ou une action sur un thème donné.

- Echange avec un collaborateur de Fedris (Agence fédérale des risques professionnels), ensemble avec l'asbl Fairwork Belgium, au sujet de dossiers d'accidents médicaux de personnes sans séjour légal ;
- Rencontre avec le centre de santé mentale Exil ;
- Entretien avec des collaborateurs de la Cour des comptes qui étudiaient le fonctionnement de la procédure de l'Aide Médicale Urgente ;
- Rencontre avec le nouveau responsable 'Santé' de l'ONG PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants) ;
- Prise de connaissance avec 'Ulysse', service de santé mentale pour les réfugiés mentalement vulnérables, en particulier ceux qui n'ont pas encore obtenu de permis de séjour ;
- Entretien avec un collaborateur de l'Agentschap Integratie en Inburgering concernant l'engagement de prise en charge pour les volontaires et les stagiaires ;
- Réunion avec un responsable du plan de prévention et de promotion de la santé, dans le cadre du Plan Social Santé Intégré de la COCOM ;
- Entretien avec un collaborateur de Brusano, service de coordination et d'appui aux professionnels social-santé, au sujet de nos activités ;
- Réunion avec un collaborateur de Caritas au sujet de leur nouveau projet de service aux réfugiés reconnus ;
- Réunion avec des collaborateurs du CPAS de Gand au sujet des financements du gouvernement fédéral dans les fonds de fonctionnement du CPAS dans le cadre de la procédure d'Aide Médicale Urgente ;
- Rencontre avec un collaborateur de Médecins Sans Frontières au sujet de leur projet Migration à Bruxelles ;
- Rencontre et contacts avec un membre du personnel de Fedasil au sujet de leur nouveau point d'info ;

- Réunion avec Médecins du Monde et Brusano sur certaines méthodologies de recherche dans le cadre de la procédure AMU ;
- Rencontre avec un collaborateur de la Croix-Rouge sur la réorganisation de l'accompagnement médical dans les centres d'accueil 'Croix-Rouge' ;
- Visite du 'Refugee medical point', à côté de l'Office des Etrangers ;
- Visite du point d'information de Fedasil à Bordet ;
- ...

TRAVAIL POLITIQUE

Sur le plan du travail politique, 2023 a été une année intense, mais fructueuse à plusieurs égards :

- Nous avons rédigé une note pour le cabinet de la Santé publique, comportant des suggestions pour la réforme de la loi relative aux droits du patient ;
- Avec d'autres organisations, nous avons introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre les conditions de séjour visées dans le décret relatif à la protection sociale flamande ;
- Le back office du CPAS de Bruxelles nous a reçus pour répondre à des questions sur le fonctionnement de son service ;
- Nous avons eu une réunion avec un avocat au sujet d'un éventuel recours contre Fedasil concernant l'(in)accessibilité du traitement de l'hépatite C au stade 1 et 2 pour les demandeurs de protection internationale et avons introduit un recours, avec Médecins du Monde et le Réseau Hépatite C, contre ce paragraphe du vademécum ;
- Avec Atlas, Integratie en Inburgering Antwerpen et l'Agentschap Integratie en Inburgering, nous avons organisé une concertation avec Fedasil pour discuter de nos remarques sur le vademécum ;
- Nous avons eu une concertation en ligne avec le SPF Santé publique concernant le certificat médical sur les maladies contagieuses qui est demandé pour certaines demandes de séjour ;
- Une concertation a été organisée avec Médecins sans Frontières, la coalition MOVE et Médecins du Monde au sujet du projet de loi d'examen médical sous la contrainte en cas de retour forcé ; nous avons sollicité l'avis de l'Ordre des médecins et avons élaboré une note juridique, que nous avons transmise aux membres de la commission ;
- Nous avons organisé une rencontre virtuelle avec un collaborateur du cabinet de la Santé publique concernant quelques obstacles rencontrés par Medimmigrant, comme le besoin de soins médicaux pour les Ukrainiens rentrés en Ukraine, la position de Fedasil par rapport au traitement de l'hépatite C... et avons répondu à la question du cabinet sur les points problématiques relatifs à l'accès aux soins psychologiques pour les personnes en séjour illégal ;
- Nous avons participé au groupe de travail Accès aux soins, organisé par le ministre de la Santé de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française.

GROUPES DE TRAVAIL / CONCERTATIONS

GROUPE DE TRAVAIL 'GEZONDHEID' AII & ATLAS II ANTWERPEN

Les membres sont des collaborateurs de Medimmigrant, de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas Integratie en Inburgering Antwerpen. En 2023, les membres se sont entretenus principalement au sujet de l'intervention dans les soins médicaux pour les demandeurs de protection internationale qui ne séjournent pas en centre d'accueil, lesdits « no show ». Et ce, afin de préparer les deux entrevues avec Fedasil du 26 septembre 2023 et du 30 novembre 2023.

REUNION DE CONTACT 'PROTECTION INTERNATIONALE'

En 2023, nous avons de nouveau participé aux réunions de contact sur la protection internationale, où des représentants d'instances gouvernementales, des ONG et organisations internationales travaillant sur la protection internationale se rencontrent et échangent des informations actualisées. Après la période du Covid-19, il a été décidé d'organiser la réunion dans un format hybride.

Le collaborateur a participé à 6 réunions. Nous avons été attentifs aux informations sur la problématique de l'accueil et y avons associé la situation médicale des demandeurs de protection internationale qui ne séjournent pas dans une structure d'accueil.

JURIDISCHE WERKGROEP AGENTSCHAP INTEGRATIE EN INBURGERING

Nous avons également assuré le suivi de ce groupe de travail, en particulier pour ce qui concerne les matières médicales. Ce groupe de travail est aussi important pour rester en contact avec d'autres acteurs du réseau néerlandophone qui traitent de cette thématique. Nous avons écouté en 2023 des exposés sur la problématique du code 207 « no show » pour les personnes sans place d'accueil et sur les problèmes observés dans certains bureaux de demande de visa. Nous avons également suivi avec grand intérêt la présentation de la coalition Move et de JRS sur la détention administrative en Belgique.

GROUPE DE TRAVAIL JURISPRUDENCE

Ce groupe de travail a été relancé en 2022 à l'initiative de l'asbl Atelier des droits sociaux. Des avocats et travailleurs sociojuridiques se réunissent pour discuter de certains arrêts. En 2023, nous avons été présents à 2 reprises.

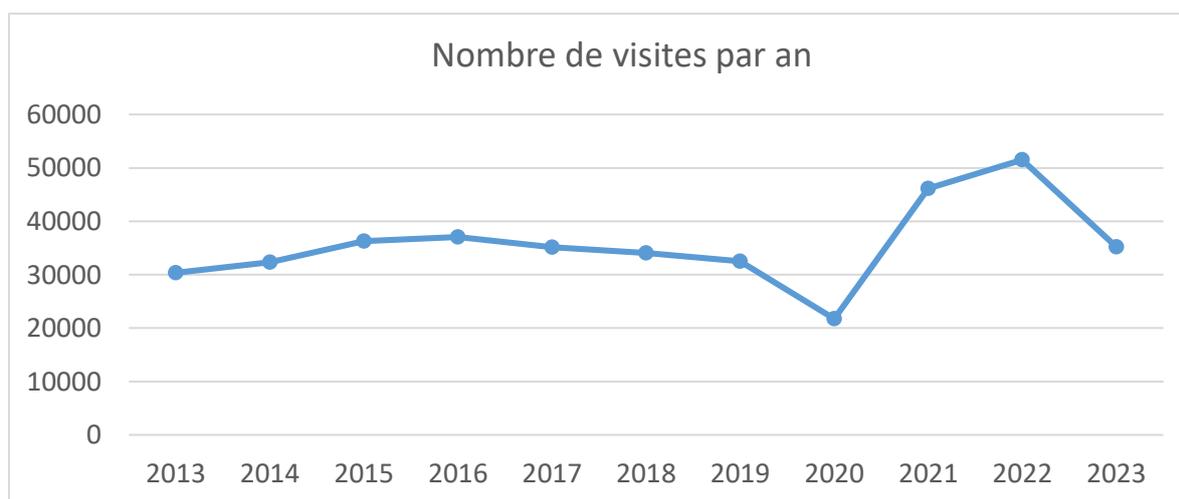
Nous avons suivi les activités de la Plateforme Justice pour tous à distance, par e-mail. En vue des élections de 2024, ce regroupement d'organisations a établi une liste d'obstacles à l'accès à la justice. Medimmigrant a souscrit à une lettre à ce sujet à l'attention des responsables politiques.

SITE INTERNET

Notre site internet est un outil important pour remplir notre mission d'information. Nous nous sommes efforcés de l'actualiser régulièrement.

En 2023 aussi, nous avons supprimé certaines informations et avons complété certaines pages. À titre d'exemple, nous avons publié 15 nouveaux articles sur la page d'accueil. Ces articles peuvent concerner l'analyse d'un arrêt ou encore l'annonce d'une formation de Medimmigrant ou d'une organisation partenaire. Nous avons également actualisé les pages sur l'engagement de prise en charge du garant et sur le visa pour raisons médicales. Nous avons aussi ajouté en 2023 une nouvelle page sur l'incapacité d'exprimer sa volonté concernant des décisions relevant du droit social ou du droit de séjour.

D'après les statistiques de Google Analytics, nous constatons ce qui suit :



En 2023, le site a été visité 35.227 fois, ce qui représente une baisse du nombre de visites par rapport aux deux années précédentes (qui affichaient des chiffres élevés, probablement en raison de la problématique de la vaccination et du besoin d'informations sur les soins de santé pour les personnes venues d'Ukraine), mais une moyenne au regard des autres années.

Nous observons la même tendance en ce qui concerne le nombre de visiteurs, également en baisse. En 2023, le site a été consulté par 25.918 visiteurs contre 37.770 en 2022, 32.000 en 2021 et 14.237 en 2020.

Langue et localisation des visiteurs de notre site internet

Google Analytics nous apprend que 54 % des visiteurs sont francophones (+ 8 % par rapport à 2022), 18 % néerlandophones (+ 3 %) et 23 % anglophones (- 7 %), ou surfent régulièrement en français, néerlandais ou anglais. Les 5 % restants sont principalement des visiteurs hispanophones, lusophones

ou russophones (- 4 %). En examinant ces chiffres, nous comprenons que le public que nous avons moins atteint en 2023 appartient au groupe « anglais ou autre langue ».

Nous observons en outre que 74,3 % des personnes ont consulté notre site depuis la Belgique, alors qu'elles n'étaient que 66,1 % en 2022.

Nous savons aussi que 38,4 % des visiteurs de notre site depuis la Belgique se trouvent en Région bruxelloise. Ce pourcentage est comparable à celui de l'année précédente. Le top 5 des communes de la Région bruxelloise est le suivant : Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Anderlecht, Molenbeek et Ixelles.

PUBLICATIONS

- FICHES MULTILINGUES POUR PERSONNES EN SEJOUR ILLEGAL OU PRECAIRE

Ces fiches peuvent être téléchargées à partir du site web dans 15 langues différentes.

➤ <https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-multilingues-a-destination-des-migrants>

- FICHES INFORMATIVES. 'DOCUMENTS DE SEJOUR ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX'

Ces fiches sont destinées aux professionnels du secteur social, juridique et médical. Elles schématisent les procédures d'accès aux soins en fonction du titre de séjour.

➤ <https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-infos-documents-de-sejour-et-prise-en-charge-des-frais-medicaux>

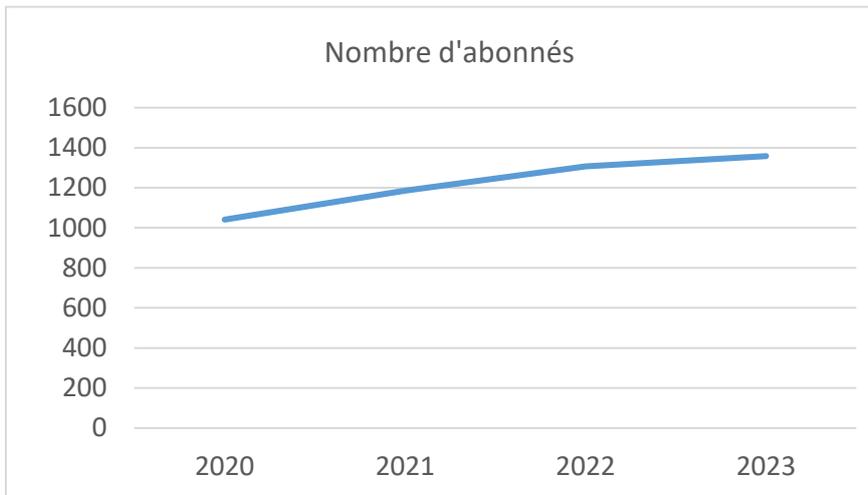
Étant donné que les outils de travail sont presque tous disponibles sur notre site internet, nous ne les envoyons plus automatiquement par courrier aux organisations, mais encore de temps à autre sur demande. En 2023, nous avons envoyé, par exemple, un colis pour la Semaine des exilé.es, organisée par l'ULB (Legal Clinic), au CAW Brussel Onthaal, à l'asbl Alias (qui offre une aide médicale et psychosociale aux personnes concernées par le travail du sexe)...

Bien sûr, il est aussi fréquent que des publications soient jointes à un e-mail en réponse à une question, afin d'étayer les informations déjà fournies par téléphone.

LETTRE D'INFO/FLASH INFO

En 2023, nous avons envoyé, comme prévu, trois lettres d'information, à savoir en février, juin et octobre.

Désormais, 1.358 personnes sont abonnées à notre lettre d'information ; c'est 51 personnes de plus que l'année dernière.



Au total, 528 personnes sont abonnées à la version néerlandaise et 830 à la version française.

Après chaque envoi, nous analysons les statistiques pour déterminer si les informations ont été lues et si des articles ont été lus plus que d'autres. De manière générale, nous pouvons conclure

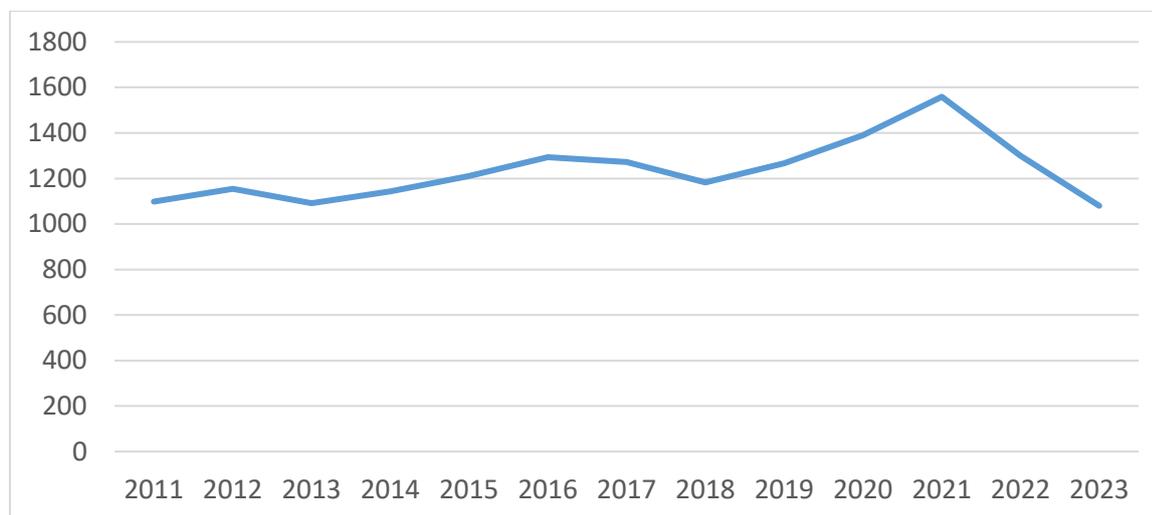
qu'environ 50 % des abonnés ont ouvert nos lettres et parcouru l'information. Nous sommes satisfaits de ce résultat, compte tenu du fait qu'ils n'étaient que 40 % les années précédentes. La lettre d'information est donc lue plus en détail.

4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT

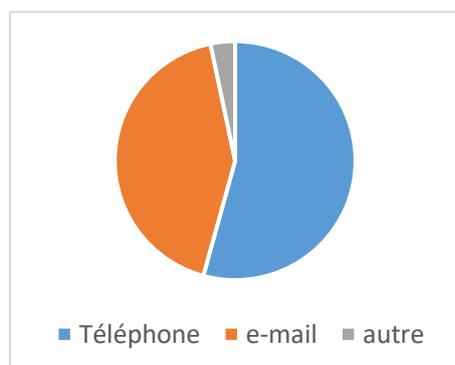
Medimmigrant dispose d'un système d'enregistrement où les informations concernant la question et les données des demandeurs et intéressés sont notées. En 2021, les collaborateurs ont réfléchi à l'amélioration du système avec l'informaticien et en janvier 2022, le système adapté a été mis en service.

NOMBRE DE DEMANDES

Pour 2023, nous avons enregistré 1.080 demandes (moyenne de 90 par mois). C'est 220 de moins qu'en 2022 et 479 de moins qu'en 2021. Si l'année 2021 ne peut servir d'année de référence (année de crise Covid), nous avons néanmoins aussi enregistré moins de demandes qu'en 2022. Cette baisse ne s'est toutefois pas fait ressentir sur nos activités, dans la mesure où certains dossiers politiques ont accaparé beaucoup de notre temps.



MOYEN DE CONTACT



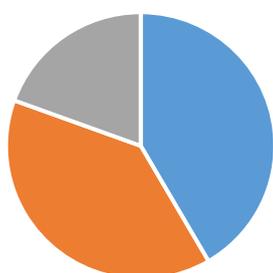
Nous n'observons pas de différences notables quant au moyen de contact par rapport aux chiffres de 2022. Les personnes nous contactent toujours le plus souvent par téléphone (54 %), devant les emails (42 %). Sous « autre », nous enregistrons les demandes de personnes qui s'adressent à nous après une réunion ou une formation, lors d'une rencontre fortuite, ou qui nous rendent visite sans rendez-vous.

QUI SONT LES DEMANDEURS ?

En 2023, nous avons été davantage contactés par des professionnels (55 % des demandes). C'est 3 % de plus qu'en 2022. Au sein du secteur professionnel, nous constatons une légère augmentation des demandes provenant de collaborateurs de Kind en Gezin et de l'ONE. Nous avons traité ces demandes individuelles et avons été invités par Kind en Gezin à donner une formation sur la thématique.

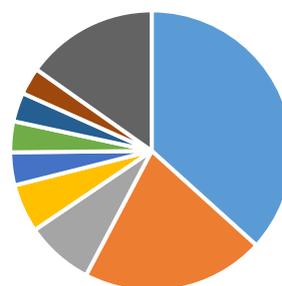
On peut voir ci-dessous la répartition sous forme de camembert et, de manière plus détaillée, ce que nous entendons par les vocables « personne et son entourage » et « professionnels ».

La personne et son entourage
> 339 demandes (42%)



- La personne concernée
- La famille de la personne
- Amis, voisins, ...

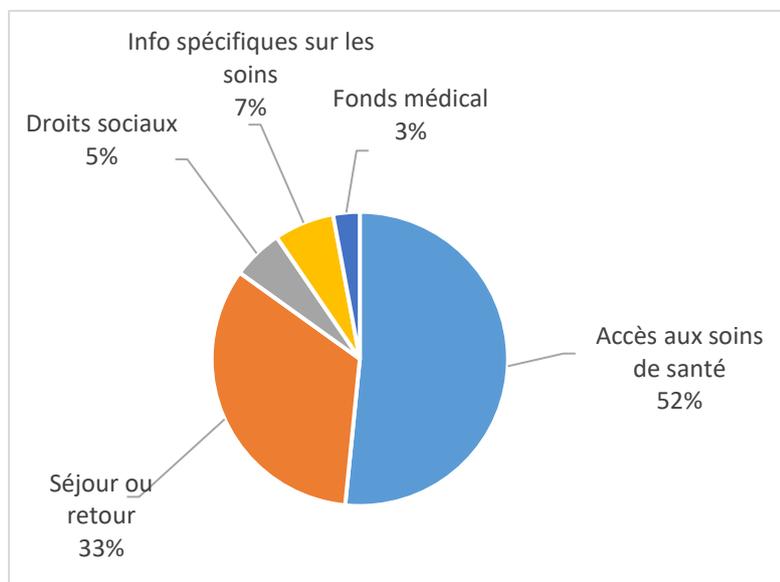
Les professionnels
> 449 demandes (55%)



- Org. socio-juridiques / ONG
- Prestataires de soins
- Barreau
- Service public
- Org. médicales (sensoa, centres de planning...)
- Kind & Gezin ou ONE
- CPAS
- Enseignement
- Autres (centres d'accueil, service à la jeunesse...)

5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?

TYPE DE DEMANDES



La répartition par thème du nombre de demandes a légèrement changé en 2023 par rapport à 2022.

Nous avons reçu moins de demandes concernant l'utilisation du fonds médical et moins de demandes d'informations générales sur les soins de santé (par exemple, où trouver un médecin, etc.).

Les demandes relatives à la procédure de l'Aide Médicale Urgente, à l'assurance-maladie et à la procédure de régularisation pour

raisons médicales représentent respectivement 19 %, 17 % et 15 % du total, toute catégorie confondue. Ensemble, elles constituent donc plus de la moitié des demandes que nous traitons.

On trouvera ci-dessous plus de détails sur le contenu des demandes traitées dans le cadre de nos trois thèmes principaux.

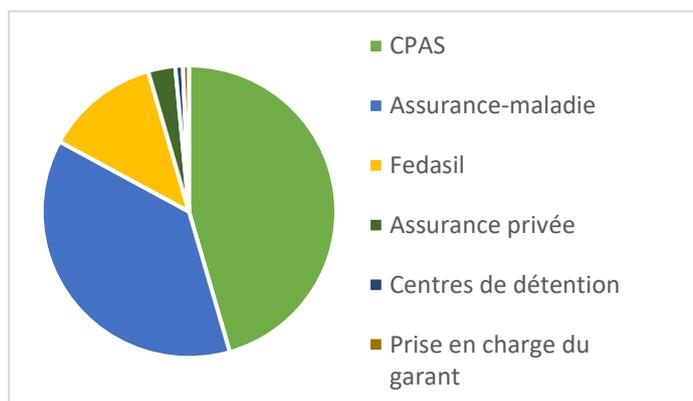
ACCES AUX SOINS DE SANTE

Le tableau à la page suivante et le diagramme ci-dessous illustrent les sujets couverts dans le cadre du thème « Accès aux soins de santé ».



Comme les années précédentes, les questions portant sur l'intervention des CPAS représentent la majorité des demandes (45 %). Nous constatons une baisse plus marquée pour les matières liées aux

CPAS que pour celles liées à l'**assurance-maladie**, dont le pourcentage a augmenté en 2023 (37 % contre 31 % en 2022 et 27 % en 2021). En pourcentage, le nombre de demandes concernant **Fedasil** est resté relativement stable, soit autour des 12-13 %.

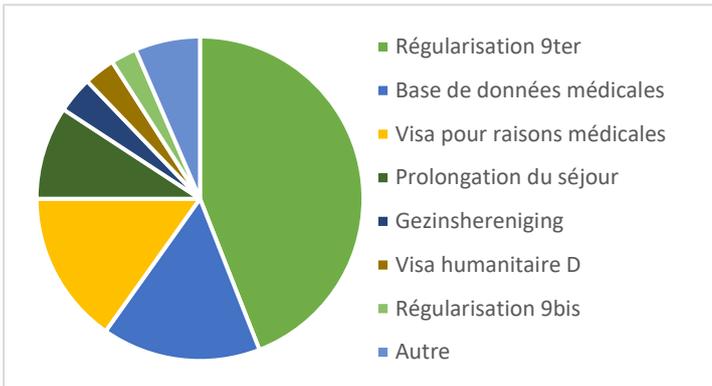


Ces trois thèmes représentent ensemble 96 % des demandes traitées dans cette section. Le

reste concerne, par exemple, l'intervention d'un garant, l'assurance privée ou les soins médicaux dans les centres de détention administrative.

SEJOUR OU RETOUR

Le nombre de demandes relatives à la procédure d'autorisation de séjour pour

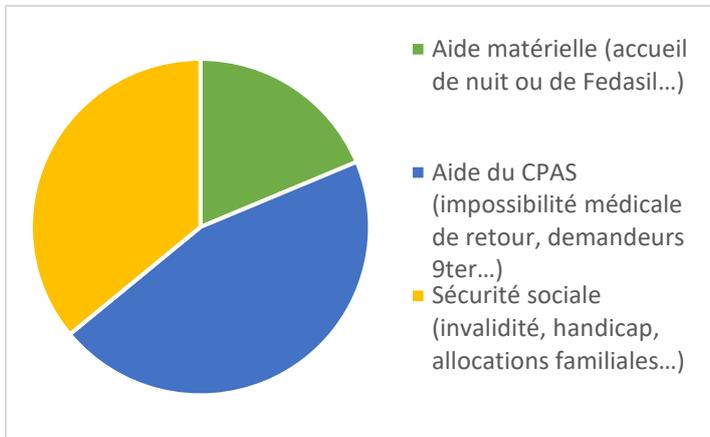


raisons médicales a fortement augmenté par rapport à 2022 (117 en 2022 et 171 en 2023).



DROITS SOCIAUX

Nous observons pour l'année 2023 une diminution des demandes relatives à l'aide matérielle (- 12 %). Par contre, nous avons reçu des demandes sur les



démarches

juridiques à entreprendre pour les demandeurs de protection internationale ; nous avons renvoyé ces personnes vers le point d'information de Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

Par rapport à 2022, nous constatons une augmentation des demandes sur l'aide financière des CPAS (+ 8 %).



AUTRE

- INFO SPECIFIQUES SUR LES SOINS

Comme déjà dit ci-dessus, nous avons été moins contactés en 2023 pour des demandes générales de soins de santé.



Cette diminution est sans doute à relier à la fin de la période Covid, période pendant laquelle ce type de questions de santé générale a été plus fréquemment posé. Dans le même temps, nous notons dans la rubrique « Info sur les soins » une légère augmentation des demandes concernant les conditions d'accès à une greffe d'organe. Il s'agit, par exemple, de questions sur les conditions de séjour pour recevoir un organe, sur la possibilité pour une personne à l'étranger de venir en Belgique pour faire un don d'organe, etc.

- **FONDS MEDICAL**

Ons medisch fonds werd dit jaar minder bevroagd (zie verder).

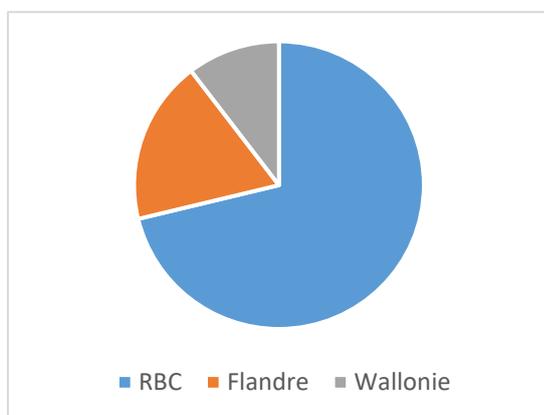
DEMANDES NON-MEDICALES

Il nous arrive également de recevoir des « demandes non-médicales » que nous renvoyons généralement vers des organismes plus spécialisés, mais que nous traitons aussi occasionnellement, par exemple lorsque la situation est déjà connue ou en tout cas liée à la situation médicale.

Ainsi, en 2023, nous avons reçu 55 « demandes non-médicales » qui concernaient principalement l'obtention d'un droit de séjour général. En 2023, nous avons été contactés à de multiples reprises, pendant une courte période, pour des demandes de droit de séjour général. Très vite, il est apparu que des personnes renvoyaient vers nous, dans une vidéo TikTok, pour les questions liées à la régularisation du droit de séjour. Nous avons néanmoins fait preuve d'une écoute patiente car, bien souvent, la personne avait aussi une question sur un sujet médical, en plus de sa « demande non-médicale ». Sinon, elle était réorientée vers d'autres organisations actives en matière de droit de séjour général. Que des personnes nous contactent pour une demande générale peut aussi s'expliquer, éventuellement, par l'accessibilité de notre site internet ou par le fait que d'autres services qui informent sur ces thématiques sont devenus moins accessibles.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES ET LIEU DE SEJOUR

LIEUX DE SEJOUR EN BELGIQUE

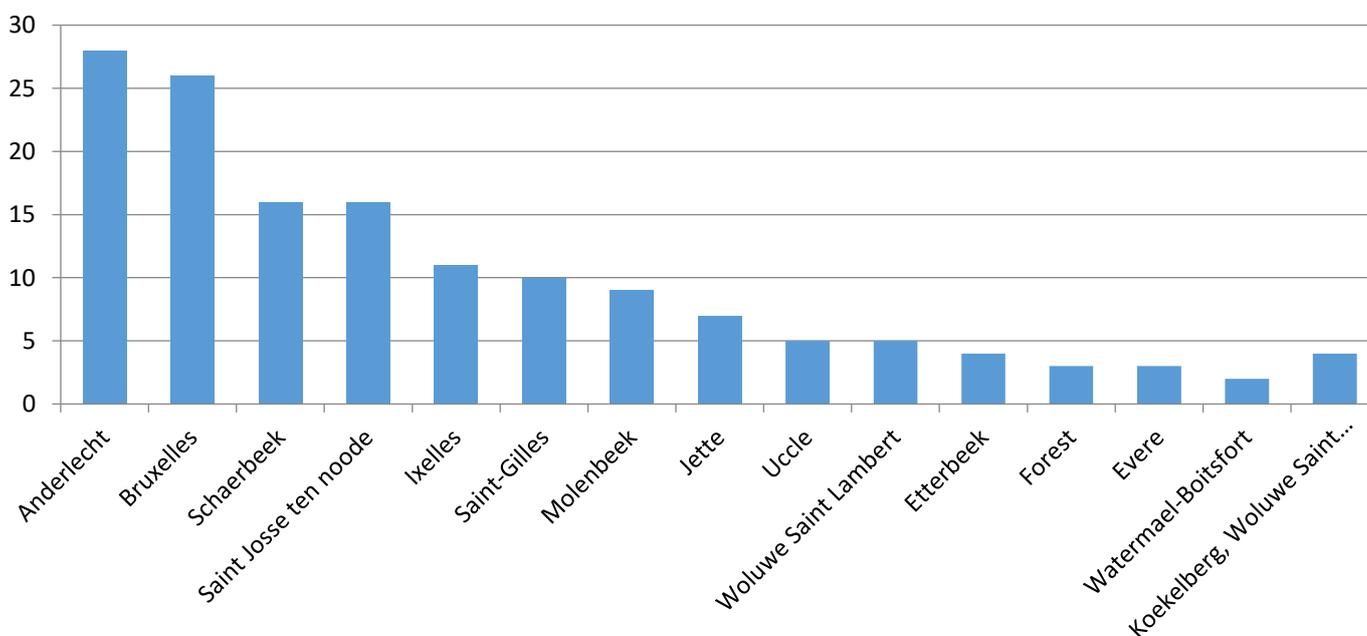


Si nous faisons abstraction des personnes dont le lieu de séjour n'est pas connu, nous constatons que pour l'année 2023, 71 % des personnes concernées séjournent sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Un nombre resté relativement stable ces dernières années (entre 70 % et 74 %).

En pourcentage, le nombre de personnes séjournant dans la commune d'Anderlecht a légèrement augmenté (12 % en 2020, 16 % en 2021, 18 % en 2022 et 19 % en 2023).

Les chiffres relatifs au lieu de séjour pour la Ville de Bruxelles sont quant à eux en baisse depuis quelques années (46 % en 2020, 29 % en 2021, 19 % en 2022 et 17 % en 2023). Cela peut vouloir dire que les personnes résidant sur ce territoire rencontrent moins de problèmes, que l'approche des services s'est améliorée ou peut-être aussi qu'il y a moins de personnes du groupe cible sur ce territoire.

Nous constatons également une forte hausse des demandes pour des personnes de Saint-Josse-ten-Noode et une diminution des demandes en provenance de Molenbeek.

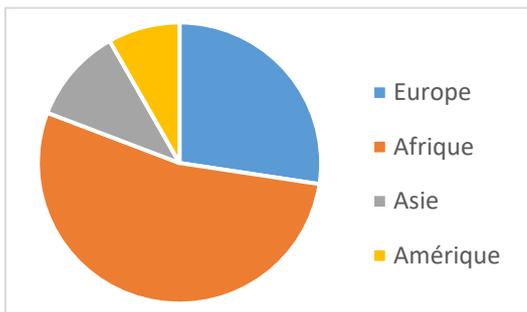


Après une baisse en 2020, nous constatons que les demandes pour des personnes séjournant en Flandre ont à nouveau augmenté. Elles représentent 18 % des demandes qui nous sont adressées pour

des personnes qui séjournent en Belgique. Parfois, la demande se rapporte néanmoins bien à Bruxelles lorsqu'elle émane par exemple d'un prestataire de soins bruxellois, ou lorsqu'elle est spécifiquement destinée à Medimmigrant. Dans le cas contraire, Medimmigrant fournit les premières informations puis réoriente, si possible, vers d'autres organismes, par exemple vers le collaborateur d'Atlas, Integratie en Inburgering Antwerpen, compétent pour la ville d'Anvers, ou vers l'Agentschap Integratie en Inburgering.

Les statistiques nous apprennent également que 27 des intéressés pour lesquels nous avons été contactés sont sans domicile fixe (= pas de lieu de résidence stable) et 31 sont sans-abri (= à la rue ou en centre d'accueil).

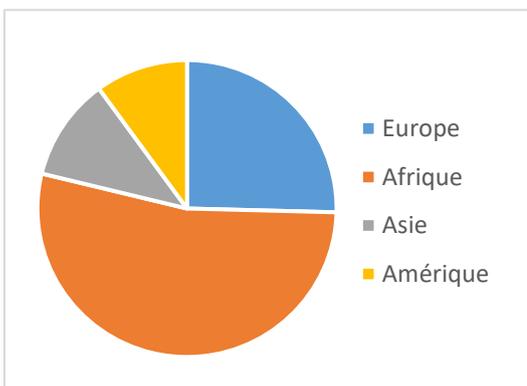
LIEUX DE SEJOUR EN DEHORS DE LA BELGIQUE



En pourcentage, nous avons été moins contactés depuis l'étranger en 2023 qu'en 2022 (-1%). Le diagramme ci-joint représente une répartition par continent. Les demandes en provenance d'Afrique ont diminué au profit de l'Europe. Plus précisément, nous constatons une baisse des demandes de la part ou pour le compte de personnes résidant au Maroc et en République démocratique du Congo.

Il est à noter que ce tableau présente des similitudes avec le tableau suivant : Pays d'origine.

PAYS D'ORIGINE



En 2023, nous avons reçu des demandes concernant des personnes provenant de 78 pays différents : 30 pays du continent africain, 14 pays d'Asie, 23 pays du continent européen et 11 pays du continent américain.

Le top 5 des pays d'origine des personnes qui nous contactent, ou pour lesquelles nous sommes contactés, a changé par rapport aux années précédentes. En 2023, ce top 5 se compose comme suit : Maroc (62), République démocratique du Congo (28), Guinée (21), Algérie (19) et Albanie (14).

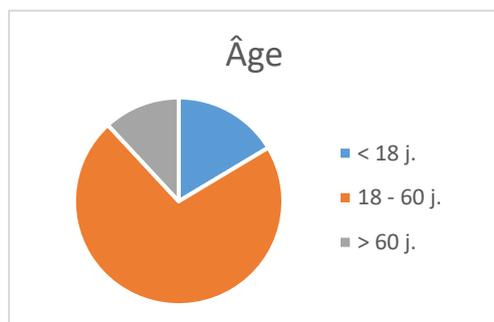
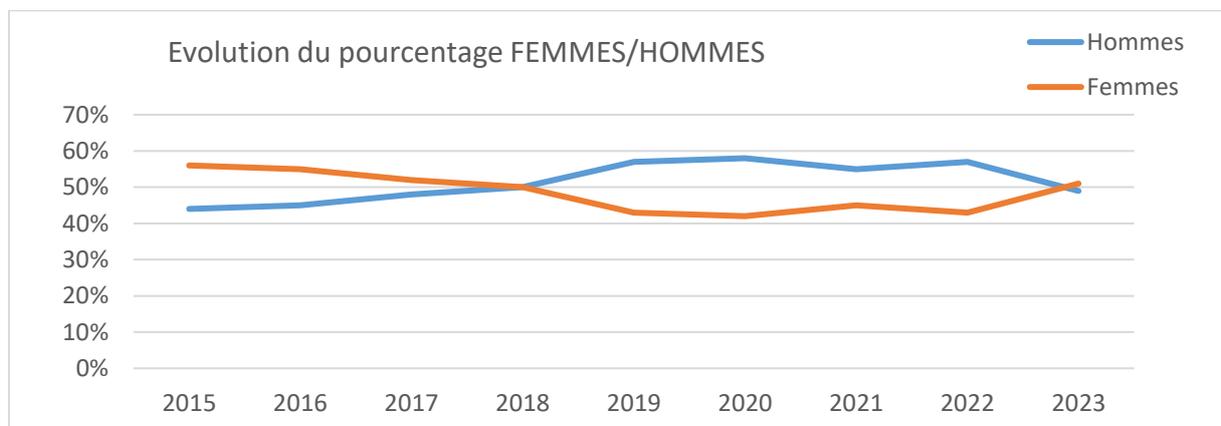
C'est comparable aux années précédentes, à l'exception de 2021, année caractérisée par une forte hausse des demandes pour des personnes originaires d'Ukraine.

EUROPE	181	AFRIQUE	319
Inconnu	2	Inconnu	6
Union Européenne	49	Afrique du Nord	96

Roumanie	12	Maroc	62
France	10	Algérie	19
Espagne	7	Tunisie	9
Portugal	4	Egypte	5
Bulgarie	3	Libye	1
Pologne	3	Afrique de l'Ouest	58
Italie	3	Guinée	21
Grèce	2	Mauritanie	8
Autre (P-B, Let., Autriche, All., Irl.)	5	Sénégal	6
Hors Union européenne	58	Côte d'Ivoire	5
Albanie	14	Sierra Leone	5
Ukraine	13	Nigéria	3
Russie	9	Togo	2
Turquie	9	Burkina Faso	2
Macédoine	4	Mali	2
Géorgie	2	Autre (Ghana, Bénin, Libéria, Cap vert)	4
Moldavie	2	Afrique centrale	57
Azerbaïdjan	2	RD Congo	33
R.F. Kosovo	2	Cameroun	13
Arménie	1	Angola	4
AMERIQUE	43	Rwanda	3
Inconnu	2	Burundi	3
Amérique du Sud	33	Tchad	1
Brésil	13	Afrique de l'Est	11
Pérou	8	Erythrée	5
Colombie	6	Somalie	2
Suriname	3	Ouganda	2
Equateur	2	Autre (Djibouti, Ethiopie)	2
Venezuela	1	Afrique du Sud	1
Amérique centrale	7	Mozambique	1
El Salvador	3	ASIE (Moyen Orient compris)	48
Trinité et Tobago	2	Afghanistan	10
Autre (Mexique, Cuba)	2	Palestine	7
Amérique du Nord	1	Syrie	5
Canada	1	Pakistan	5
		Liban	5
		Iran	4
		Philippines	4
		Irak	2
		Autre (Jordanie, Inde, Vietnam, Thaïlande, Népal, Sri Lanka)	6

ÂGE ET SEXE

Pour 2023, nous avons constaté une légère augmentation des demandes concernant des femmes.

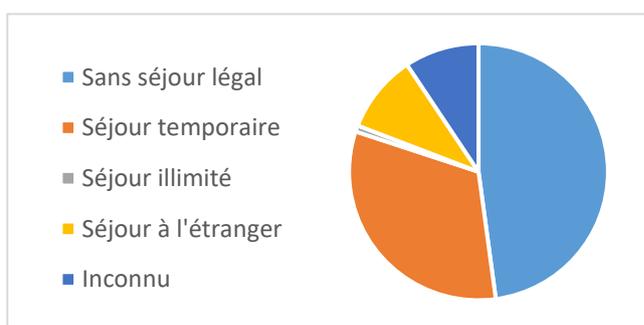


En 2023, nous avons reçu plus de demandes concernant des jeunes (<18 ans) ou des personnes de plus de 60 ans.

STATUT DE SEJOUR

Comme les autres années, la plupart des demandes que nous avons reçues concernaient des personnes sans séjour légal mais aussi, en grande partie, des personnes en séjour temporaire en Belgique. 2023 a connu une légère hausse des demandes relatives à ce dernier groupe.

Par rapport à l'année 2022, nous notons une seule petite différence concernant les personnes qui séjournent à l'étranger, à savoir -1 %, et -5 % par rapport à 2021 et 2020.

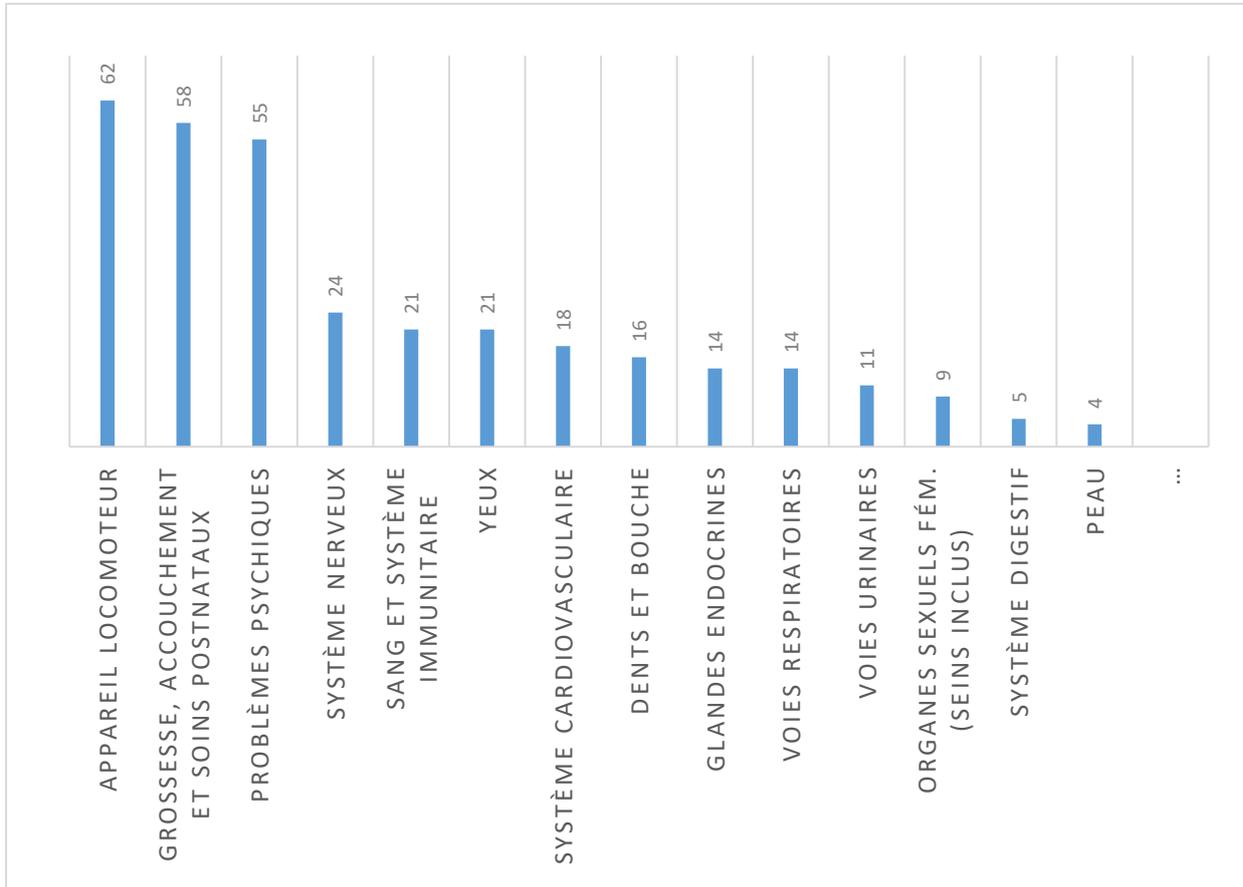


THEMATIQUE MEDICALE

Le graphique ci-dessous donne une idée des problèmes médicaux dont souffrent les personnes pour lesquelles Medimmigrant a été le plus souvent contactée. Si le trio de tête reste à nouveau inchangé en 2023 (troubles de l'appareil locomoteur, grossesse et problèmes psychiques), c'est leur ordre qui change. Ces 3 rubriques représentent ensemble 52 % des problèmes médicaux connus.

Nous avons également enregistré une forte augmentation des demandes pour problèmes oculaires, sans doute du fait que les traitements des yeux sont des opérations délicates qui suscitent des questions auprès des personnes concernées.

En outre, nous tenons à jour dans notre système d'enregistrement les chiffres relatifs à certaines maladies spécifiques. Nous avons été contactés 57 fois pour des personnes souffrant d'un cancer, 13 fois pour un diabète, 12 fois pour le VIH/sida, 3 fois pour une tuberculose et 4 fois pour une hépatite.



INTERVENTION DU FONDS MEDICAL

Nous avons reçu en 2023 moins de demandes pour une intervention du fonds médical. Les années 2020, 2021 et 2022 ne peuvent cependant pas être considérées comme représentatives, vu le grand nombre de demandes d'intervention émanant de la plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés (Porte d'Ulysse) pour ses résidents durant cette période. Le tableau ci-dessous ne comprend pas systématiquement chaque année, mais tente de fournir un aperçu des 25 dernières années.

'95	'99	'01	'05	'06	'09	'13	'15	'17	'19	'20	'21	'22	'23
37	319	93	22	16	29	32	55	33	40	54	64	58	27

Notre fonds médical est intervenu dans le paiement :

- de frais pharmaceutiques (25 fois)
- d'une consultation chez un médecin spécialiste (actif en hôpital) (2 fois)

Comme les années précédentes, nos interventions concernent le plus souvent des frais pharmaceutiques. Il est à noter que, dans le groupe pharmaciens, nous avons procédé à des interventions auprès de 10 pharmaciens différents. Pour nous, il est important que la personne concernée puisse choisir son pharmacien afin de créer – ou d'entretenir – une relation de confiance. Nous jouissons d'une bonne collaboration avec les pharmaciens et mettons tout en œuvre pour les payer à temps.

6. L'ASBL MEDIMMIGRANT

SOUTIEN FINANCIER

Comme on pouvait le lire dans le rapport annuel de 2022, la Commission communautaire flamande a décidé, après de nombreuses années de soutien, de confier dès 2023 le financement de Medimmigrant à la Commission communautaire commune, qui a dès lors majoré son aide de ce montant.

Le 14 septembre 2023, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a octroyé à l'asbl Medimmigrant, pour l'année 2023, une subvention de 195.120 euros pour son fonctionnement général.

Le 29 juin 2023, le gouvernement bruxellois a donné son accord à la procédure de prolongation des subsides accordés aux lauréats de l'appel à projets. Cela représente une intervention de 30.000 euros pour un projet dans le cadre du plan bruxellois de sécurité et de prévention : accompagnement juridique des personnes en séjour illégal, en lien avec l'accès aux soins de santé.

Medimmigrant a également pu compter, cette année, sur l'aide financière du Fonds Lokumo (10.000 euros). Ce Fonds est géré depuis septembre 2020 par Caritas International. Il a pour objectif de soutenir à l'échelle mondiale des projets humanitaires ciblant l'enseignement, l'accès au logement, à l'eau, à l'alimentation et aux soins médicaux... pour les personnes vulnérables ou en situation de pauvreté et de grande insécurité sociale.

Medimmigrant remercie chaleureusement la Commission communautaire commune, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les gestionnaires du Fonds Lokumo pour leur aide financière et leur confiance. Grâce à ce soutien financier, Medimmigrant a pu garantir une fois de plus, en 2023, un fonctionnement qualitatif et quantitatif avec un cadre de 2,3 ETP.

MEMBRES DU PERSONNEL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU PERSONNEL

- Veerle Evenepoel, en service depuis le 1^{er} mars 2001, coordinatrice depuis le 1^{er} décembre 2008 (80 %) ;
- Stéphanie Jassogne, en service depuis le 11 février 2010, collaboratrice (70 %) ;
- Katrijn Vanhees, en service depuis le 19 août 2019, collaboratrice (80%).

En 2023, nous sommes encore parvenus à organiser des réunions d'équipe presque chaque semaine.

Il est aussi extrêmement important que le personnel se forme en continu aux matières juridiques et sociales que nous traitons. En 2023, nos collaborateurs ont notamment suivi les formations suivantes :

- « Atelier Santé Mentale » organisé par Brusano, service de coordination et d'appui aux professionnels de la première ligne de soins ;
- « Santé mentale et précarité » organisé par le Smes, organisation de santé mentale ;
- Formation auprès de la Brussels Armoede Platform sur l'adresse de référence ;
- Formation sur le plan social-santé intégré (PSSI), organisée par la Commission communautaire commune ;
- Présence à la défense de doctorat du docteur Vanobberghen Rita sur l'accompagnement des grévistes de la faim ;
- Webinaire en ligne sur l'outil REDI (outil en ligne qui établit dans quelle mesure les revenus du ménage sont suffisants pour mener une vie digne), organisé par le SPP IS et la Haute École Thomas More ;
- Die Keure Leerstoel Migratie-en migrantenrecht: Sessie 3 - Kinderrechten, sociale rechten en staatloosheid ;
- Livestream van Die Keure over OCMW-dienstverlening anno 2023.

Le service externe de prévention et de protection au travail Mensura nous a rendu visite le 21 février 2023 et a formulé quelques suggestions pour rendre le travail chez Medimmigrant plus sûr pour les visiteurs et les membres du personnel.

Un collaborateur de Medimmigrant a pris part à la formation sur l'utilisation du défibrillateur automatisé externe qui est accroché au mur du bâtiment, formation organisée par le gestionnaire du bâtiment et accompagnée d'un exercice incendie. Un collaborateur a également suivi quatre soirées de cours de secourisme pour apprendre les gestes de premiers secours.

Nous avons participé, avec une vingtaine d'organisations, à l'assemblée annuelle des locataires à l'initiative du gestionnaire du bâtiment, lors de laquelle ont été abordés les points problématiques et les nouveaux projets sur le site.

En 2023, Medimmigrant a également lancé un nouveau système de comptabilité en ligne, *Winconnect*, grâce auquel le bureau de comptabilité peut à tout moment produire un état des lieux de notre compte de résultat. Après avoir payé les factures, nous les envoyons par voie numérique sur ce site internet, où le comptable traite ensuite les documents sur une base hebdomadaire. Après une année test évaluée positivement, nous avons décidé de poursuivre avec ce système.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration soutient et dirige l'asbl. En 2023, les membres du conseil se sont réunis 4 fois les 19 janvier, 25 mai, 28 septembre et 30 novembre. Le conseil d'administration se composait en 2023 des membres suivants :

- Louis Ferrant - Président
- Katleen Goris
- Sebastiano Guzzone
- Francisca Rissland

- Berlinde Tillie
- Jozefien Vanhees

L'assemblée générale a pris place le 2 mars 2023.

En 2023, des entretiens préliminaires ont eu lieu avec de futurs nouveaux membres pour le conseil d'administration. Nous avons reçu des réponses positives et la désignation de trois nouveaux membres sera entérinée lors de l'Assemblée générale du 7 mars 2024.

Medimmigrant – rue gaucheret 164 - 1030 Bruxelles



Met de steun van

